

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS PAR EQUIPES**  
**PROMOTION U16 GARCONS**  
**Inter-Régions Sud-Est**

**17 au 19 juillet 2018**  
**Golf de la Cabre d'Or (13)**

**REGLEMENT PARTICULIER**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Pour les clubs** : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Auvergne Rhône-Alpes et PACA.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2018 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipiers : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

**U14** : nés en 2004 ou après    **Minimes** : nés en 2002 et 2003

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**Cadets**: pendant tout le déroulement de l'épreuve, seuls les équipiers figurant sur les fiches de composition d'équipe seront autorisés à caddeyer.

**Chariots électriques** : pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.

**Accompagnateurs** : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

**Epreuve non-fumeur** : Toute infraction par le joueur ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

**FORME DE JEU & PROGRAMME**

**1 - Phase de Qualification en Stroke-Play (2 tours)**

Pour chaque tour, au minimum un équipier U14 (né en 2004 ou après) doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

**17 et 18 juillet**: 5 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus sans tenir compte des catégories d'âge.

**Départage**: Selon les dispositions du Vademecum fédéral

**Les 6 premières équipes seront qualifiées pour la phase finale.**

**2 - Phase finale en Match-play (1 tour)**

Au minimum, un équipier U14 (né en 2004 ou après) est **obligatoire** pour la phase de match-play. Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée en division, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un seul tour.

**19 juillet**: 2 foursomes et 5 simples / match-play / 36 trous

Matches dans l'ordre: *1<sup>er</sup> contre 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> contre 5<sup>ème</sup>.*

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

**Les 3 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3<sup>ème</sup> Division Nationale pour 2019.**

**INSCRIPTIONS & DROIT D'ENGAGEMENT**

Les inscriptions des équipes se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> **jusqu'au 17 juin 2018 inclus.**

Les inscriptions des équipiers se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> **jusqu'au 9 juillet 2018 inclus.**

Les droits d'engagement fixés à **250€** par équipe seront facturés directement par la FFGolf.